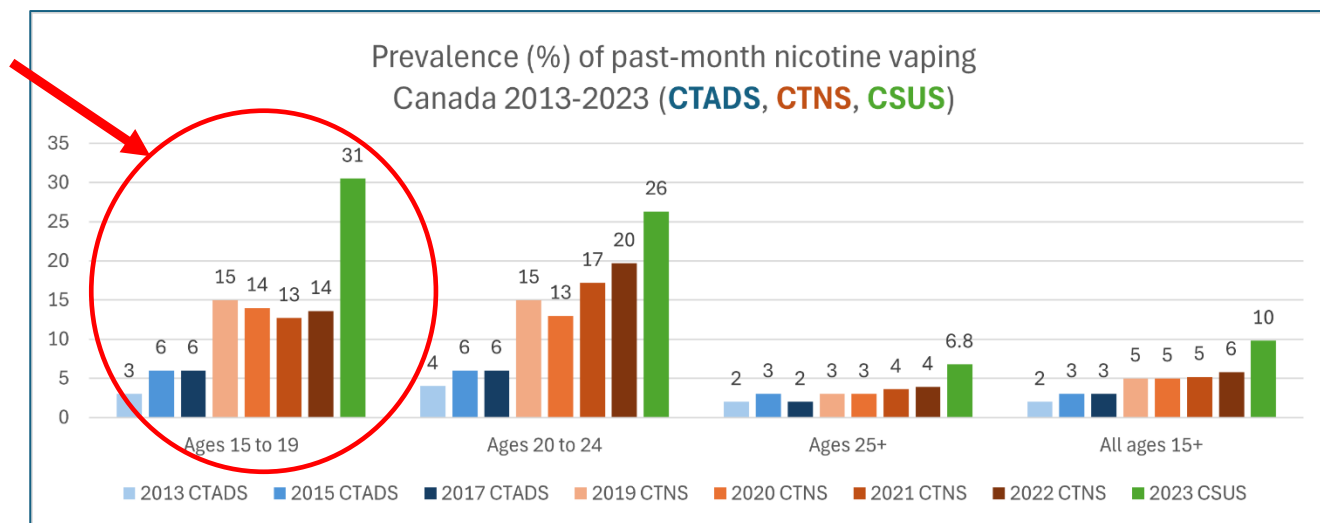


Un tiers des adolescents canadiens vapotent... ...pendant que le temps file pour finaliser la réglementation fédérale sur les saveurs

Montréal, Ottawa, 12 février 2025 - Le 27 décembre dernier, entre Noël et le Nouvel An, sans communiqué de presse ni déclaration publique de la part de la **ministre des Dépendances Ya'ara Saks**, Santé Canada a publié les résultats de la première édition de l'Enquête canadienne sur la consommation de substances, une nouvelle enquête solide menée auprès de 36 180 répondants, dont 7 026 jeunes et jeunes adultes âgés de 15 à 24 ans.

Selon les données, un tiers (31 %) des adolescents canadiens (âgés de 15 à 19 ans) ont vapoté au cours des 30 derniers jours. Les enquêtes précédentes (avec des méthodologies différentes) estimaient ce taux entre 13 et 15 % au cours des quatre années précédentes.

« Ces chiffres extraordinaires dépassent toutes les estimés provenant d'enquêtes antérieures qui mesurent le vapotage chez les jeunes. Ces nouvelles données méritent clairement l'attention urgente et entière de nos politiciens, de même qu'une action immédiate sur des mesures longtemps attendues pour freiner la dépendance des jeunes à la nicotine », déclare **Cynthia Callard, directrice des Médecins pour un Canada sans fumée**



« Après des mois de tergiversations et de reports en lien avec la finalisation du projet de règlement de 2021 visant à restreindre les arômes, nous croyons que ces données devraient pousser la ministre Ya'ara Saks à rapidement finaliser la réglementation afin d'interdire les produits de vapotage qui incitent les jeunes à les essayer et à en devenir dépendants, » explique **Flory Doucas, porte-parole et codirectrice de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**.

« Agir autrement, c'est permettre à l'industrie et au gouvernement de profiter de la vulnérabilité des jeunes face à une drogue toxicomanogène enrobée de saveurs sucrées. Il a récemment été révélé que le gouvernement fédéral perçoit 75 millions de dollars annuellement en taxes générées par la vente des cigarettes électroniques consommés par les [jeunes du secondaire](#).

Le temps presse pour finaliser le projet de règlement sur les arômes

Malgré [plusieurs assurances](#) comme quoi il serait sur le point d'être finalisé, le projet de règlement demeure toujours en suspens. L'annonce de nouveaux retards coïncide souvent avec [des réunions](#) entre la **ministre Saks** et le [lobby pro-vapotage](#).

« Lorsque la ministre Saks reprend [les arguments de l'industrie](#) concernant le marché illicite pour justifier le report du règlement, elle ignore le fait que le gros lot des cas actuels de non-conformité reposent sur des entreprises légales, comme celles [qui contournent l'interdiction des saveurs au Québec](#) en étiquetant faussement des produits aux fruits comme des arômes de 'tabac', en livrant au Québec des produits non conformes provenant d'autres provinces par le biais de la vente en ligne, et en vendant séparément des saveurs qui peuvent facilement être mélangés aux e-liquides », ajoute **madame Doucas**.

« À la veille d'élections potentielles, si rien n'est fait très rapidement, des années de plaidoyer de la part des professionnels de la santé, des parents, des enseignants, des groupes antitabac et des coalitions de jeunes auront été ignorées, et les arômes sucrés et fruités continueront à piéger des générations d'adolescents et de jeunes adultes dans la dépendance à la nicotine », prévient **Mme Callard**.

En janvier, le **Conseil des médecins hygiénistes en chef** a [réitéré son inquiétude concernant](#) « les taux élevés de vapotage à la nicotine chez les jeunes au Canada », appelant Ottawa à viser « la réduction de l'accès et de l'attrait de ces produits chez les jeunes (en limitant) les produits aromatisés à l'arôme de tabac, » en plus d'autres mesures.

Information:

Flory Doucas, 514-515-6780

Cynthia Callard, 613-600-5794